



**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ALERTE sécheresse

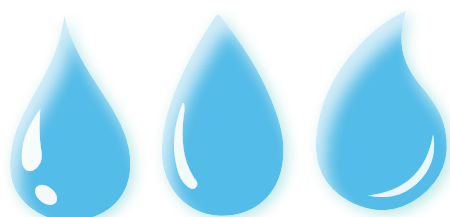
*Les rivières et les nappes souterraines sont fragiles.
Afin de protéger la ressource, chacun est appelé
à réduire sa consommation en eau.*

Vigilance

Alerte

Alerte renforcée

Crise



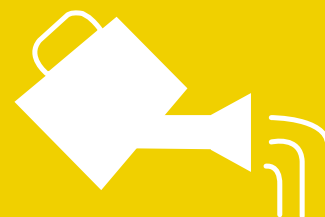
*Tous ensemble,
économisons l'eau !*



Interdiction de laver les
façades, les toitures, les terrasses,
les voiries, les trottoirs et
les véhicules sauf dérogation*



Interdiction d'alimenter tous
les étangs et les plans d'eau



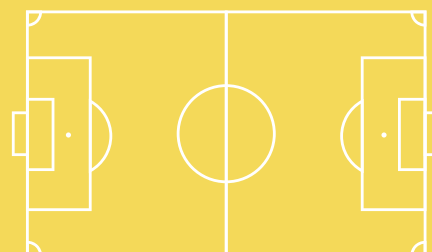
Interdiction d'arroser les
pelouses, les massifs fleuris, les
jardins, les plantes en pots, les
arbres et arbustes de 10 h à 18 h



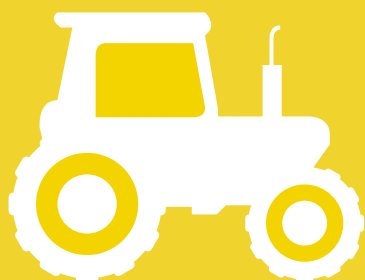
Interdiction de remplir
les piscines privées
sauf travaux



Interdiction d'alimenter
les fontaines, les pièces d'eau
et les jeux récréatifs,
en circuit ouvert



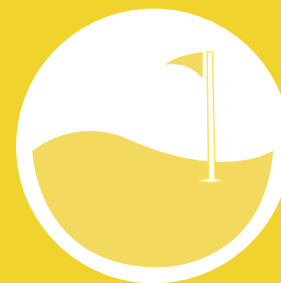
Interdiction d'arroser les
terrains de sport, les stades
et espaces arborés publics de
10 h et 18 h sauf dérogation*



Réduction des quantités d'eau
pour les cultures agricoles :
arrêt 24 h ou réduction -20 %
sauf dérogation*



Respect des prescriptions de
sobriété et de rejet à usage
industriel



Interdiction d'arroser
les terrains de golf
de 8 h et 20 h

**L'arrêté préfectoral est disponible dans chaque mairie du département
et sur www.loiret.gouv.fr*

